

Famille

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ

- Notaire et collaborateurs d'office en droit de la famille

NIVEAU :

■ Expert

DATES :

📅 16 juin 2026

DURÉE :

🕒 1,0 jour (7,0 heures)

FORMAT :

🗣️ Présentiel

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, toutefois de bonnes connaissances générales en droit des successions et des libéralités ainsi qu'une pratique fluide de la liquidation vous permettront de suivre cette formation plus confortablement.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Université du Notariat départementale de Loire Atlantique Univ-AT08 - [DPF611G] Florilèges pratiques autour de la donation-partage : de la conception à la liquidation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Comprendre sur le plan de la stratégie patrimoniale les principales règles qui régissent la donation-partage
- Maîtriser les intérêts et les enjeux des principales clauses usuelles des donations-partages
- Maîtriser les principes de taxation de la donation-partage
- Maîtriser les techniques de transmissions avancées offertes par une donation-partage
- Comprendre les particularités de la liquidation d'une succession en présence d'une donation-partage

FORMATEURS

CONTENU

Fondamentaux de la donation-partage

- Typologie et intérêts des donations-partages
- Apportionnements et allotissements
- Vraies et fausses donations-partages
- Biens nouvellement donnés et incorporations

Principes de taxation de la donation-partage

- La répartition des droits
- Cas complexes : DP conjonctive, cumulative, transgénérationnelle

Clauses usuelles de la donation-partage

- Clauses de réserve et réversion d'usufruit
- Clause de retour conventionnel
- Clause d'autorisation d'aliéner (924-4)
- Clause d'entrée en communauté
- Clause de réévaluation de la soulte

Liquidation d'une succession en présence d'une donation-partage

- Principes de liquidation et le « complément de réserve »
- Particularités en présence d'une donation-partage complexe
- Donation-partage et droits successoraux du conjoint survivant